

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
19/10/2020

Dossier complet le :
19/10/2020

N° d'enregistrement :
2020-4951

1. Intitulé du projet

Création d'un parking silo au SUPER U de CHALONNES SUR LOIRE.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS CHALODIS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Dominique BIRON, Président Directeur Général

RCS / SIRET

3 3 4 7 1 9 2 6 7 0 0 0 3 4

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41.a)	Création d'un parking silo ouvert au public de 298 places représentant une augmentation de 139 places (> 50 places).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le parking silo (R+2) sera créé sur l'emprise du parking aérien existant qui sera réaménagé. Il comportera 3 niveau et un total de 298 places de stationnement.

Un effet de tressage rappelant la vannerie sera rendu lisible sur la façade du parking par le croisement de tubes rigides ou filins inox sur la trame courante des lames métalliques.

Un auvent de liaison sera créé entre le parking et l'entrée du magasin et la terrasse du restaurant existant sera agrandie.

Le parvis piéton sera réaménagé.

Un nouvel accès sera créé sur l'avenue Laffon de Ladébat, au Sud-Est du terrain. Il sera identifiable comme l'entrée principale du parking et du SUPER U.

4.2 Objectifs du projet

A l'emplacement du parking actuel, le nouveau parking aérien résulte de la volonté d'offrir un meilleur confort avec un parking couvert tout en augmentant considérablement l'offre de stationnement.

L'objectif du projet est également, en accord avec la ville de Chalonnes sur Loire, de mutualiser le stationnement pour les rencontres sportives ayant lieu le dimanche au stade Gaston Bernier, en face du centre commercial.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le démarrage des travaux est prévu au début de l'année 2021 pour une durée de 18 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet ne sera pas à l'origine d'une modification notable dans la phase d'exploitation du centre commercial. Le bâtiment n'étant pas modifié, la capacité d'accueil des clients dans le magasin reste inchangée.

L'évolution principale concernera les périodes de manifestations sportives au stade voisin, pendant lesquelles le public se stationnera sur le parking de SUPER U. Le trafic et le stationnement seront facilités par l'augmentation du nombre de places par rapport à la situation actuelle.

Dans un souci de sécurisation des flux, aucune sortie directe n'est prévue sur l'avenue Laffon de Ladébat par le nouvel accès créé.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet a fait l'objet d'un permis de construire déposé le 23 septembre 2020.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise au sol du parking	3552 m ²
Emprise au sol de l'auvent	84 m ²
Niveaux	3
Nombre de places de stationnement	298 (104 + 97 + 97)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

3, avenue Laffon de Ladébat
49 290 CHALONNES SUR LOIRE

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 45' 31" 49 Lat. 47° 20' 56" 03

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones naturelles les plus proches sont situées à 200 m au Nord-Est du projet. Il s'agit des zones suivantes : - ZNIEFF de type 1 : LIT MINEUR, BERGES ET ILES DE LOIRE ENTRE LES PONTS DE CE ET MAUVES-SUR-LOIRE (N°520015596) - ZNIEFF de type 2 : VALLEE DE LA LOIRE DE NANTES AU BEC DE VIENNE (N° 520013069)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé dans le périmètre du Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes-sur-Loire, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis l'an 2000.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est inclus dans le périmètre du PPRI de Vals Saint Georges, Chalennes, Montjean, approuvé le 15 septembre 2003 et révisé le 24 juin 2014. Il est situé en zone d'aléa faible face au risque d'inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Chalennes est concernée par un captage d'eau destinée à la consommation humaine et par son périmètre de protection. Le projet n'est pas inclus dans ce périmètre de protection, situé à 720 m au Nord-Est.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes (Directives Oiseaux et habitats) localisé à 230 m au Nord-Est.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à 890 m au Sud-Ouest de LA CORNICHE ANGEVINE, site classé depuis le 11/02/2003.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parking silo remplacera le parking aérien existant, déjà imperméabilisé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les rejets générés par le projet seront de même nature que les rejets actuels. Ils sont constitués par les rejets d'eaux pluviales ruisselant sur les surfaces imperméabilisées et les émissions atmosphériques provenant des gaz d'échappement des véhicules. La surface imperméabilisée du parking étant inchangée, le volume d'eaux pluviales rejeté ne sera pas impacté, ni en quantité, ni en qualité. Le parking sera couvert sur 2 niveaux, les rejets atmosphériques seront donc limités.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parking silo vient s'implanter sur l'emprise du parking actuel.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une zone d'aléa faible face au risque sismique. Il est inclus dans une zone soumise à des prescriptions du PPRI des Vals de St-Georges - Chalonnnes - Montjean (Zone B1 : aléa faible). Le projet respectera ces prescriptions notamment l'absence de sous-sol, une structure ajourée permettant le libre écoulement des eaux...
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le magasin SUPER U n'étant pas modifié, le projet ne génèrera pas d'augmentation de la fréquentation donc du trafic. La création du parking vise à fluidifier le trafic et faciliter le stationnement. La voie d'accès créée sur l'avenue Laffon de Ladébat sera à sens unique (entrée) afin de ne pas augmenter le flux de circulation sur cette voie.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé au coeur d'une zone d'activités. Le bruit généré par la circulation des véhicules sur le parking est déjà existant. La création du parking silo vise à fluidifier le trafic, le bruit lié à la circulation sera donc réduit. Pas d'augmentation de la fréquentation du magasin. Les habitations les plus proches sont localisées de l'autre côté du bâtiment du SUPER U faisant écran à la propagation du bruit provenant du parking.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le parking silo sera éclairé pendant les heures d'ouverture du magasin et les heures d'accueil du public au stade voisin. Le parking actuel dispose déjà d'un éclairage extérieur. Les émissions lumineuses futures remplaceront les émissions actuelles.</p> <p>Rappelons que le parking est localisé au coeur de la zone d'activité du marais dont les établissements disposent déjà d'un éclairage extérieur.</p> <p>De plus, le bâtiment du SUPER U fait également écran visuel vis à vis des habitations les plus proches.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seuls rejets susceptibles d'être générés sont les émissions atmosphériques issues des gaz d'échappement des véhicules.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le seul rejet liquide du projet sera constitué par les eaux pluviales. Le parking existant ayant été aménagé avant 1993, il n'a pas fait l'objet de dossier Loi sur l'Eau. Ses eaux pluviales sont collectées par un réseau enterré interne puis rejetées vers le ruisseau de l'Armangé au Sud-Est sans régulation. Le projet ne viendra pas modifier l'imperméabilisation de cette zone. Le débit de rejet des eaux pluviales existant ne sera donc pas impacté. En conséquence il n'est pas prévu de mettre en place une régulation des eaux pluviales du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parking aérien actuel sera remplacé par un parking silo à 3 niveaux. Ce projet est localisé au coeur d'une zone d'activités (ZAC du Marais). Son intégration paysagère sera favorisée par la transparence du soubassement maintenant le lien visuel entre le magasin et le restaurant depuis la voie publique, par la façade constituée de croisement de tubes rigides ou filins inox réinterprétant le travail de vannerie en référence aux rives des bords de Loire et à la présence du végétal, dissimulant les véhicules des niveaux R+1 et R+2.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'usage du sol comme aire de stationnement est conservé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les avis de l'autorité environnementale rendus depuis 2012 ont été consultés. Le seul projet recensé sur la commune de CHALONNES-SUR-LOIRE dans un rayon de 2 km autour du projet concernait le rétablissement temporaire d'un pont sur le Louet en 2013.

Le projet de parking n'est donc pas susceptible d'être à l'origine d'effets cumulés avec d'autre projets.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Intégration paysagère favorisée par le rappel du travail de vannerie au travers de la structure et des façades du parking, renforcé par la présence de végétal sur les structures.
- Circulation et stationnement facilitée, notamment en période d'évènements sportifs accueillant du public au stade voisin.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste au remplacement du parking aérien existant du SUPER U par un parking silo (R+2) au coeur de la zone d'activités du Marais. Il ne sera pas à l'origine de nuisances supplémentaires et améliorera la situation vis à vis du trafic routier. En effet, il vise à faciliter le stationnement et la circulation pour les clients du magasin et lors des évènements sportifs au stade municipal voisin.

Au regard de ces éléments, une évaluation environnementale n'apparaît pas nécessaire dans le cadre de ce projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

CHALONNES /Loire

le,

16 octobre 2020

Signature



SAS CHALODIS
Au Capital de 59 536 €
ESPACE LAYON
49290 CHALONNES SUR LOIRE
Tél. 02 41 74 19 41 - Fax 02 41 74 19 40
FR 33 334 719 267 - 334 719 267 RCS ANGERS